

Nom commercial: Isopropylis myristas

Numéro de la matière: 262280

Version: 4 / CH

Date de révision: 27.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 27.02.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Isopropylis myristas

N° d'article 26228000

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 110-27-0

EINECS-Nr. 203-751-4

INCI ISOPROPYL MYRISTATE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Exipient pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.1. Substances

Autres ingrédients ***

myristate d'isopropyle

Nom commercial: Isopropylis myristas

Numéro de la matière: 262280

Version: 4 / CH

Date de révision: 27.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 27.02.23

No. CAS	110-27-0
No. EINECS	203-751-4
Numéro d'enregistrement	01-2119541806-35-XXXX
Concentration	>= 95 %
Le renvoi: [4]	

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, appeler aussitôt un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Dégager les voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Mousse, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. En cas d'incendie, libération de gaz de semipyrrogénéation nocifs pour la santé et qui deviennent explosifs au contact de l'air. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

écarter personnes sans défense. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Pour grandes quantités: Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Nom commercial: Isopropylis myristas

Numéro de la matière: 262280

Version: 4 / CH

Date de révision: 27.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 27.02.23

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart des sources d'inflammation, du feu et de la lumière ouverte.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des acides. Bases, Tenir à l'écart des matières inflammables.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 13
Classe de stockage (Suisse) NG

Des matières solides non combustibles
Autres substances dangereuses solides
sans classification/étiquetage
dangereux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence de vapeurs. Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Filtre à particules P2; Demi-masque filtrant les particules, filtre FFP2 - Norm DIN EN 149

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques
Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR
La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques ***

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide	
Couleur	incolore	
Odeur	inodore	
Point de fusion		
Valeur	3	°C
Point de congélation		

Nom commercial: Isopropylis myristas

Numéro de la matière: 262280

Version: 4 / CH

Date de révision: 27.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 27.02.23

Valeur	<	5		°C
--------	---	---	--	----

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur		193		°C
Pression		1013.2	hPa	

inflammabilité

Le produit est difficilement inflammable.

Point d'éclair

Valeur		158		°C
méthode		DIN EN 22719 / ISO 2719		

Température d'inflammabilité

Valeur		216		°C
--------	--	-----	--	----

Viscosité**dynamique**

Valeur		5	à	6	mPa.s
température		20	°C		
méthode		Höppler			

dynamique

Valeur		3.9		mPa.s
température		40	°C	
méthode		ASTM D 445		

solubilité(s)

solvant organique
Huiles végétales

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow		7.71
méthode		calculé

Pression de vapeur

Valeur	<	0.01		hPa
température		25	°C	

Densité et/ou densité relative

Valeur		0.853		g/cm ³
température		20	°C	

Densité de vapeur relative

Valeur	>	1	
température		20	°C

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Valeur	<	50		µg/l
température		20	°C	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Nom commercial: Isopropylis myristas

Numéro de la matière: 262280

Version: 4 / CH

Date de révision: 27.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 27.02.23

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****myristate d'isopropyle**

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	OCDE	401	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**myristate d'isopropyle**

Espèces	rat		
CL 50	>	5	mg/l
Durée d'exposition		4	h

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**myristate d'isopropyle**

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**myristate d'isopropyle**

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 405

sensibilisation

Remarque: Aucune effect de sensibilisation connu.

Mutagénicité (Composants)**myristate d'isopropyle**

évaluation: Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****myristate d'isopropyle**

Espèces	Lepomis macrochirus	
CL 50	>	1000 mg/l

Nom commercial: Isopropylis myristas

Numéro de la matière: 262280

Version: 4 / CH

Date de révision: 27.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 27.02.23

Toxicité pour les daphnies (Composants)**myristate d'isopropyle**

Espèces	Daphnia magna	
NOEC	>= 100	mg/l
Durée d'exposition	21	d
méthode	OECD 201	

Toxicité pour les algues (Composants)**myristate d'isopropyle**

Espèces	Scenedesmus subspicatus	
CE50	> 0.05	mg/l
méthode	OCDE 201	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**myristate d'isopropyle**

Espèces	boue activée	
CE50	> 10	mg/l
Durée d'exposition	18	h
méthode	DIN 38412 Part 8	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****myristate d'isopropyle**

Valeur	> 90	%
évaluation	Facilement biodégradable	
méthode	OECD 301 B	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow	7.71
méthode	calculé

facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)**myristate d'isopropyle**

BCF	121.1
méthode	calculé

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol (Composants)****myristate d'isopropyle**

Absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Nom commercial: Isopropylis myristas

Numéro de la matière: 262280

Version: 4 / CH

Date de révision: 27.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 27.02.23

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 07 01 99 déchets non spécifiés ailleurs
 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 07 01 99 déchets non spécifiés ailleurs
 Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) Generally water hazardous

Remarque Derivation of WGK according to §3 Section 2 No. 8

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.